

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 63 (1966)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture ; Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

AVIS IMPORTANT

Une nouvelle hausse sensible intervenant dans l'impression de notre journal, nous prions les correspondants des sections de résumer leurs communications et tout spécialement les comptes rendus dans la mesure des possibilités.

Le comité SAR.

LA CENTRALE DES MIELS COMMUNIQUE

Les apiculteurs désirant faire partie de la Centrale romande des miels doivent faire leur demande d'admission à l'adresse suivante :

Fédération vaudoise des sociétés d'agriculture à Gland.

Ils doivent être membres de la SAR et ne livrer que du miel contrôlé officiellement.

En outre, d'après l'art. 11 des statuts, les parts sociales sont fixées à Fr. 50.—. Chaque coopérateur est tenu de souscrire au minimum :

- a) 1 part sociale obligatoire qui permet les livraisons jusqu'à 100 kg.
- b) 2 parts sociales pour les livraisons de 101 à 300 kg.
- c) 3 parts sociales pour les livraisons de 301 à 500 kg., et ainsi de suite.

Le nombre des parts de chaque coopérateur est déterminé sur la base des livraisons de trois années consécutives. Les parts ne sont souscrites qu'une seule fois.

Assemblée générale

Les membres de la Centrale romande des miels sont convoqués en assemblée générale le samedi 4 juin à 14 h. 30 au Buffet de la Gare à Lausanne. L'ordre du jour paraîtra dans le prochain numéro du journal.

Le Conseil d'administration.

CONTRÔLE DU MIEL 1966

Comme ces années précédentes, nous nous permettons d'adresser aux responsables et aux participants du contrôle, quelques recommandations pour sa bonne marche. Le contrôle du miel

est une nécessité indispensable pour la présentation d'une marchandise garantie et irréprochable. D'avance nous remercions tous nos collaborateurs et tous ceux qui, par leur dévouement, contribuent au succès de notre cause.

Les sections organisent le contrôle, généralement deux, au maximum trois fois par année et surveillent les opérations avec tout le sérieux voulu. Afin d'éviter les gros frais de déplacements, on fixera des délais d'inscriptions, et on nommera autant de contrôleurs qu'il faudra. Ces derniers se présentent chez les apiculteurs, prélèvent deux échantillons par miel, remplissent les feuilles de contrôle et collent sur le couvercle de l'échantillon destiné à la Romande une étiquette avec le numéro matricule, 1re ou 2e récolte de l'année. S'il y a plusieurs échantillons pour le même apiculteur, on ajoutera une lettre au numéro matricule, exemple : No 5510 a, No 5510 b, etc. Les contrôleurs remettent leurs échantillons et feuilles au jury. Le secrétaire remplira la feuille récapitulative. Après délibérations, on me fera parvenir le tout, sauf l'échantillon-témoin restant en possession de la section. La conservation et la forme des verres-témoins restant à la section sont du ressort de cette dernière. **A la livraison du miel, l'apiculteur joindra sa carte de contrôle, cette dernière n'est valable que pour la quantité indiquée et pour une seule fois.**

En cas de plusieurs livraisons, indiquez le détail sur la feuille de contrôle. C'est avec plaisir que le préposé vous délivrera les cartes sans supplément de frais.

Le matériel nécessaire au contrôle, soit statuts, feuilles de contrôles et récapitulatives, verres-échantillons (pour la Romande), sont à votre disposition chez le préposé au contrôle.

O. Schmid,
av. de Crozet 20
1211 Châtelaine (GE).

Avis aux apiculteurs du Valais romand

Le comité des conseillers apicoles valaisans avise les apiculteurs qu'il organisera les cours de vulgarisation sous une nouvelle formule.

Chaque conseiller convoquera un groupe d'apiculteurs dans le cadre de sa région, avec visite des ruchers ; il donnera des conseils individuels, conseils à des débutants, recherche des maladies, recherche d'emplacement favorable, enseignement des rudiments de l'apiculture et conduite du rucher. Ces cours auront lieu en général le samedi.

Nous pensons que cette nouvelle façon de faire donnera une meilleure compréhension des nouveaux problèmes apicoles, et que

les apiculteurs, en accueillant favorablement ce conseiller en apiculture, et mettant leur rucher à disposition, trouveront la récompense de leur accueil.

L'inspecteur cantonal des ruchers.

République et Canton de Neuchâtel

Vétérinaire cantonal

Inspectorat des ruchers

MISE A BAN

Par suite d'acariose, les territoires communaux de : Les Hauts-Geneveys, Fontainemelon, Cernier, Chézard-St-Martin, Fontaines, Boudevilliers, Boudry (rive droite de l'Areuse), Bevaix, Gorgier, St-Aubin-Sauges, Fresens, Montalchez, Vaumarcus-Vernéaz, sont mis à ban.

Dans les régions mises à ban, tout trafic d'abeilles, ainsi que tout changement d'emplacement des colonies, sont interdits.

Neuchâtel, le 6 avril 1966.

L'inspecteur cantonal des ruchers :
J.-P. Gobbo.

Le vétérinaire cantonal :
Dr Staehli.

Canton de Vaud

MISE SOUS SÉQUESTRE

La commune de Vallorbe est mise sous séquestre pour acariose.

Les communes de Belmont-sur-Lausanne et de Cully sont mises sous séquestre pour loque américaine.

G. Golay, insp. cant.

MALADIES DES ABEILLES, EN MARS 1966

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>	<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
<i>Acariose</i>					
<i>Argovie</i>			<i>Schwyz</i>		
	Ennetbaden	1	Küssnacht	Küssnacht a/R.	1
Baden	Remetschwil-Sennhof	1	<i>Thurgovie</i>		
Bremgarten	Niederwil	1	Bischofszell	Kümmertshausen	1
Brougg	Villigen	1	Kreuzlingen	Triboltingen	1
<i>Appenzell Rh. Ext.</i>			<i>Valais</i>		
Hinterland	Herisau	1	Viège	Embd	1
Vorderland	Rehetobel	1	Hérens	Praz-Jean	1
<i>Bâle-Campagne</i>			Sierre	Sierre	1
Gelterkinden	Rothenfluh	1	<i>Zurich</i>		
<i>St-Gall</i>			Hinwil	Strahlegg	1
Unterrheintal	Balgach	1	Zurich	Zurich	1
Gossau	Gossau	1	<i>Fribourg</i>		
See	Kloster Wurmsbach	1	Broye	Léchelles	1
Untertoggenburg	Bichwil	1		Font	1

patience et discernement. Ne compromettez pas vos chances en voulant aller « plus vite que le train ». Ne tombez cependant pas dans l'excès contraire. Il arrive un moment où les éclosions devenues beaucoup plus nombreuses peuvent provoquer un engorgement rapide de la colonie qui, faute de place, se prépare inévitablement à l'essaimage. Tout reste donc à surveiller : augmentation de la population et, si le temps reste défavorable, état des provisions.

Parlons maintenant un peu de l'essaimage qui, normalement, intervient vers la fin de la floraison des arbres fruitiers, pissenlits et du colza.

De quelle manière faut-il loger les essaims, les premiers pouvant être parfois assez volumineux et, s'ils sont convenablement traités, être aptes à la récolte au cours de l'année ? Tout d'abord dans une habitation absolument propre et de construction correcte. Si le matériel est usagé, il faut être sûr de sa provenance. Chaque année ou presque, on voit des cas de loque américaine resurgir par l'emploi de matériel récupéré après un séjour plus ou moins long dans un galetas. Donc, si l'on n'est pas sûr, et surtout si l'on est jeune, mieux vaut faire le sacrifice de l'achat de ruches neuves. Nous disons « sacrifice », car nous savons bien qu'une ruche neuve est aujourd'hui fort chère pour un débutant, et que la dépense peut sembler n'être plus en rapport avec le prix du miel. Cependant, il ne faut pas oublier qu'avec un peu de soins, une nouvelle couche de peinture tous les cinq ans, une ruche peut durer trente ans et plus. Si c'est nécessaire, logez ces beaux essaims dans du neuf et surtout entièrement sur cires gaufrées. Ne commettez pas l'erreur d'intercaler des rayons bâtis parmi les cires, soit par économie, soit en croyant faciliter la tâche aux bâtisseuses. Vous iriez à fin contraire, les abeilles élargissant les cadres bâtis au détriment des feuilles. N'oubliez pas que la faculté de bâtir rapidement et avec une régularité souvent merveilleuse ne dure que les dix premiers jours. C'est durant cette période qu'il faudra nourrir généreusement ; on dit même que le nourrisseur ne doit pas demeurer vide un seul instant. Il faudra ensuite diminuer, pour cesser bientôt, sans quoi on provoquerait non seulement l'engorgement de la ponte, mais aussi, et surtout par forte chaleur, l'effondrement de ces beaux rayons neufs particulièrement fragiles au début.

Il faudra naturellement surveiller la ponte. Si cette dernière intervient tout de suite, c'est la reine fécondée, donc la « vieille » reine. Elle peut être encore de qualité. Si ce n'est pas le cas, il faudra la changer. S'il s'agit d'une jeune reine, elle ne pondra pas avant dix à quinze jours. Dans ce cas, elle doit avoir assez de place.

Il importe de repérer la ruche essaimeuse, ne serait-ce que pour la contrôler plus tard pour la ponte. Mais dans l'immédiat, et s'il s'agit d'un essaimage primaire, et que l'on veuille éviter un essaimage secondaire, il faudra supprimer les cellules royales superflues, n'en laissant que deux au maximum.

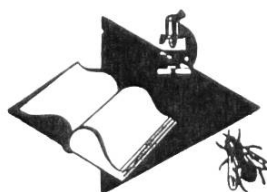
Pour vous, cher débutant qui peut-être voudriez agrandir votre apier sans trop de frais, vous pouvez tirer de la ruche un essaim artificiel, ce qui est tout de même plus sûr que de voir l'essaim naturel vous fausser compagnie, ce qui est souvent le cas avec les secondaires. Reste l'éternelle objection à l'utilisation des cellules royales d'essaimage. Gardons cette objection pour les aînés. Quant à vous, mon cher débutant, en attendant d'avoir acquis une certaine expérience, profitez des moyens du bord. Du reste, il n'est nullement démontré que des reines d'essaimage donnent forcément des colonies à leur tour essaimeuses, la fécondation pouvant corriger ce défaut.

Pour ceux d'entre vous qui ont un peu de pratique, ceux en particulier qui font partie d'un groupe d'étude, le moment est venu de vous faire la main avec l'élevage. Nous ne voulons pas prendre ici la place de votre conseiller apicole. Nous vous recommandons d'être attentifs à l'enseignement qui vous est donné grâce à la générosité de nos pouvoirs publics, et d'apporter le soin et le sérieux indispensables à tout ce que vous entreprendrez. Nous espérons que vous en retirerez plaisir et profit.

Nous souhaitons à tous une première récolte malgré tout favorable et vous donnons rendez-vous au 1er juin.

Marchissy, le 18 avril 1966.

Ed. Bassin.



DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

L'ACARIOSE EST-ELLE VAINCUE ?

Il serait bien agréable de répondre à cette question par l'affirmative. Sans nul doute, les acaricides en usage sont efficaces et assainissent dans une notable mesure nos ruchers qui, sans leur secours, seraient appelés à disparaître.

Les récentes découvertes de la science nous indiquent que la bataille engagée contre « ACARAPIS WOODI » n'est pas encore gagnée et qu'un vaste champ de nouvelles recherches s'ouvre à tous les chercheurs.